

## Formulaire pour demande d'autorisation d'abattage, taille, élagage

### Affichage au pilier public

A remplir par l'administration communale

Date 01/05/2026 au 01/06/2026

### Objet de la demande

A remplir par le demandeur

Propriétaire Archilab Gabriele M. Rossi SA  
Demandeur Joss Parcs et jardins SA  
Adresse Ch. du Liandoz 11-13 Parcelle N° 1448  
Type de demande  Abattage  Elagage  Taille  
Végétation concernée  Arbre isolé  Haie  Groupe d'arbres / bosquets  
Arbre classé  Oui → N° (voir plan de classement des arbres)  
 Non  
Essence(s) Salix saule  
Diamètre(s) du tronc 60 cm. Hauteur(s) : 10m.  
Etat sanitaire

Motif de l'abattage /  
élagage / taille

Le saule concerné présente une attaque avancée de champignons aëriés qui ont créé de nombreuses cavités internes, fragilisant fortement sa structure.  
Ces dégradations compromettent sa stabilité mécanique.  
Un abattage est donc nécessaire afin d'éliminer le risque sécuritaire pour les personnes et les biens.

### Propriétaire / Gérance / Administrateur de la PPE

Prénom Archilab Gabriele M. Rossi SA Nom \_\_\_\_\_  
Adresse chemin des hirsches 11, 1009 Pully  
Téléphone 021 721 03 00  
Adresse e-mail \_\_\_\_\_

### Entreprise mandatée pour les travaux

#### A remplir obligatoirement pour les demandes d'élagage

Prénom Nicolas Nom Brännimann  
Société Joss Parcs et Jardins SA  
Adresse Rte Industrielle 4, 1806 St-Légier  
Téléphone 021 943 1336  
Adresse e-mail nife@joss-parcsjard.ch

### Compensation prévue

#### A remplir obligatoirement pour les demandes d'abattage

Nombre d'arbre(s) 1  
Essence(s) Tilia Tomentosa 20/25  
*Se référer à la liste des essences acceptées disponible sur le site internet*

Une fois les plantations compensatoires effectuées, la DUE devra être avisée afin de contrôler la conformité des plantations sur place.

En signant cette demande, le requérant atteste avoir pris connaissance du Règlement sur la protection des arbres et du plan de classement de la Ville de Pully.

La demande inclut qu'une personne de notre Direction soit autorisée à inspecter l'objet de la demande sur site.

Conformément à l'article 5 du règlement communal sur les émoluments administratifs, entré en vigueur le 21 août 2025, une taxe fixe de CHF 300.00 par dossier est perçue pour le traitement des demandes d'autorisation de dérogation d'abattage.

Le présent formulaire sera affiché sur le site internet ainsi qu'au pilier public.

#### Documents à joindre à la demande\* :

- Croquis ou le plan de l'emplacement de l'arbre actuel
- Photos de l'arbre actuel
- Croquis ou plan de(s) compensation(s)

\*En cas de transmission incomplète du formulaire, celui-ci ne sera pas pris en compte

Lieu et date St-Légier, le 28.04.2026 Signature \_\_\_\_\_

JOSS  
PARCS ET JARDINS SA  
1806 ST-LEGER